

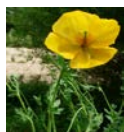
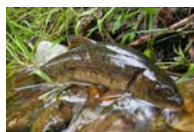


## DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DU SITE « LA CÈZE ET SES GORGES »

### *TOME 1 : INVENTAIRES, ENJEUX ET OBJECTIFS*

**MAI 2012**

*(Mise à jour suite à consultation en 2014)*



Syndicat Mixte A.B. Cèze - 2 Chemin des Maraîchers - 30500 Saint-Ambroix  
Téléphone : 04 66 25 32 22 - e.mail : [alaurent@abceze.fr](mailto:alaurent@abceze.fr)

## Avant propos

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, l'Etat français a proposé le site « La Cèze et ses gorges » au titre de la directive européenne dite « Habitats ».

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires, un document d'objectif (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site. Il s'agit d'un document réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état des lieux écologique et socio-économique, à définir les objectifs de gestion, à préciser les actions et moyens à engager pour satisfaire ces objectifs et à ajuster le périmètre du site.

Le document d'objectif du site Natura 2000 « La Cèze et ses gorges » se présente sous la forme de cinq documents principaux :

- Tome 1. Inventaire, enjeux et objectifs
- Tome 2. Programme d'action
- Tome 3. Charte Natura 2000
- Tome 4. Atlas cartographique
- Tome 5. Fiches habitats et espèces

# SOMMAIRE

<b>A. CONTEXTE</b>	4
A.1. Natura 2000 : Présentation générale	4
A.2. Organisation de la démarche	5
A.3. Fiche d'identité du site	5
A.4. Membres du Comité de pilotage (COPIL)	7
<b>B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE</b>	8
B.1. Caractéristiques physiques	8
B.2. Les milieux alluviaux	9
B.2.1. Les habitats d'intérêt communautaire	9
B.2.2. Les espèces d'intérêt communautaire	10
B.2.3. Etat de conservation et menaces	10
B.3. Les milieux terrestres	11
B.3.1. Les habitats d'intérêt communautaire	11
B.3.2. Les espèces d'intérêt communautaire	12
B.3.3. Etat de conservation et menaces	12
B.4. Hiérarchisation des enjeux écologiques	12
<b>C. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE</b>	14
C.1. Données administratives et réglementaires	14
C.2. Données sur les activités humaines	14
C.2.1. Urbanisme	14
C.2.2. Agriculture	15
C.2.3. Activités sylvicoles	15
C.2.4. Tourisme	16
C.2.5. Activités de pleine nature	16
C.2.6. Projets	17
C.3. Enjeux socio-économiques	18
<b>D. PROPOSITION D'OBJECTIFS</b>	19

## **A. CONTEXTE**

### **A.1. Natura 2000 : Présentation générale**

#### **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

#### **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives:

- 21 633 sites au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 5 174 sites au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

#### **Natura 2000 en France**

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha:

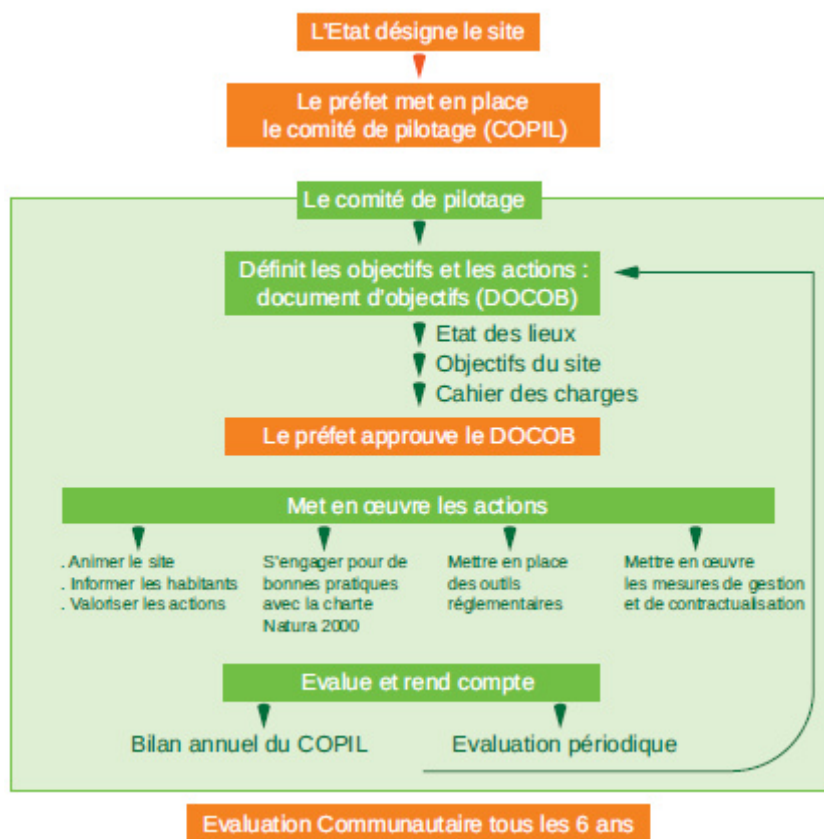
- 1334 sites au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

#### **Natura 2000 en Languedoc-Roussillon**

Le réseau régional de sites Natura 2000 comprend 146 sites terrestres :

- 99 sites au titre de la directive habitats.
- 47 sites au titre de la directive oiseaux.

## A.2. Organisation de la démarche



Source : MEEDAT

## A.3. Fiche d'identité du site

<i>Nom officiel du site</i>	La Cèze et ses gorges
<i>Date de transmission (pSIC)</i>	Février 2001
<i>Désigné au titre de</i>	Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE
<i>Numéro officiel</i>	FR9101399
<i>Localisation du site</i>	Région Languedoc-Roussillon, département du Gard
<i>Superficie officielle</i>	3557 ha
<i>Préfet coordinateur</i>	M. le Préfet du Gard
<i>Président du comité de pilotage</i>	M. Yvan VERDIER (Président d' A.B. Cèze)
<i>Structure porteuse et opérateur</i>	Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze (A.B. Cèze)
<i>Prestataires techniques</i>	
Office National des Forêts ( <i>étude milieux terrestres</i> ), Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques / SIALIS / TELEOS ( <i>étude milieux aquatiques</i> ), Chambre d'Agriculture du Gard ( <i>étude agricole</i> ), Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon ( <i>étude forêts privées</i> ), Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon ( <i>étude tortues aquatiques</i> )	
<i>Commissions ou groupes de travail</i>	
« Agriculture », « Forêts », « Activités de pleine nature, tourisme et autres usages », « Politiques territoriales et aménagement du territoire »	

<b>Dates</b>	<b>Étapes</b>
<i>Décembre 2006</i>	Délibération d'A.B. Cèze pour prendre la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB
<i>Décembre 2008</i>	Réunion du collège des collectivités et élection d'Yvan VERDIER à la présidence du Comité de pilotage (COPIL)
<i>Avril 2009</i>	Arrêté préfectoral de constitution du COPIL
<i>Juillet 2009</i>	Première réunion du COPIL – Présentation de la démarche
<i>Novembre 2010</i>	Seconde réunion du COPIL – Validation des inventaires et objectifs
<i>Juin 2011</i>	Troisième réunion du COPIL – Validation des propositions d'actions
<i>Mai 2012</i>	Quatrième réunion du COPIL – Validation du DOCOB
<i>Juin 2013</i>	Cinquième réunion du COPIL – Modification du périmètre
<i>2014</i>	Consultation des communes et EPCI sur la modification du périmètre

Pour une question de compréhension globale de l'écosystème, de continuité des milieux naturels et afin de permettre la cohérence du périmètre final, la zone d'étude a été élargie. Au delà du périmètre officiel, elle englobe ainsi l'ensemble du lit majeur (ou plaine alluviale) de la Cèze entre Saint-Ambroix et le Rhône pour une surface de 8124 hectares.

Une des particularités du site est l'imbrication forte entre 2 procédures complémentaires pour préserver et améliorer l'état des milieux aquatiques sur la Cèze :

<b>Contrat de rivière Cèze :</b>	<b>DOCOB « Cèze et gorges » :</b>
Outil financier de programmation de travaux dans le domaine de l'eau	Outil financier de programmation d'actions de préservation de la biodiversité
Périmètre d'action : Le bassin versant de la Cèze	Périmètre d'action : Le site Natura 2000
Financement des collectivités territoriales	Financement de toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaires ou ayants droits

## **A.4. Membre du comité de pilotage (COFIL)**

### **Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales**

M. le Président du conseil régional du Languedoc-Roussillon,  
M. le Président du conseil général du Gard,  
M.M. Les Présidents des syndicats mixtes :  
Pays des Cévennes, SCOT Gard Rhodanien, départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques, d'aménagement du bassin versant de la Cèze,  
M.M. les Présidents des syndicats intercommunaux :  
AEP de Barjac, SIVOM Cèze Auzonnet, protection des rives de la Basse Cèze,  
M.M. Les Présidents des communautés de communes de :  
Cèze-Cévennes, Valcèzard, Garrigues actives, Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud,  
Mme et M. Les Maires de :  
Allègre-les-fumades, Bagnols sur Cèze, Chusclan, Codolet, Cornillon, Goudargues, La-Roque-sur-Cèze, Laudun, Mejannes-le-Clap, Montclus, Orsan, Potelières, Rivières, Rochegude, Sabran, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Denis, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Maruejols-et-Avéjan, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Victor-de-Malcap, Tharoux, Verfeuil,

### **Collège des organismes socio-professionnels, des gestionnaires et utilisateurs du milieu et des associations**

M. le Président de la chambre d'agriculture du Gard,  
M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois,  
M. le Président de la fédération départementale des chasseurs du Gard,  
M. le Président de la fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique,  
M. le Président de la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air,  
M. le Président du comité départemental du tourisme,  
M. le Président du comité départemental de la randonnée pédestre,  
M. le Président du comité départemental fédération française de montagne et d'escalade du Gard  
M. le Président du comité départemental de spéléologie du Gard,  
M. le Président du comité départemental de canoë kayak du Gard,  
M. le Président du comité pour le développement et l'aménagement du Gard rhodanien,  
M. le Président de la société de protection de la nature du Languedoc-Roussillon,  
M. le Président de la société d'étude des sciences naturelles de Nîmes et du Gard,  
M. le Président de la Fédération des associations cévenoles environnement nature  
M. le Président de l'association Cèze sur vin  
Mme et M. les Directeurs des offices de tourisme de :  
Allègre-les-Fumades, Bagnols-sur-Cèze, Goudargues, Méjannes-Le-Clap, Saint-Ambroix

### **Collège des services de l'Etat et établissements publics :**

Monsieur le Préfet du Gard,  
Mme la Directrice régionale de l'environnement du Languedoc - Roussillon,  
M. le Directeur régional des affaires culturelles,  
Mme la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt,  
M. le Directeur départemental de l'équipement,  
M. le Directeur départemental de la jeunesse et des sports,  
M. le Directeur de l'agence du Gard de l'office national des forêts,  
M. le Président du centre régional de la propriété forestière,  
M. le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine,  
M. le Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,  
M. le Délégué régional de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse,  
M. le délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques,

ou leurs représentants

## **B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

### **B.1. Caractéristiques physiques**

#### **Géologie et topographie**

3 grands ensembles géologiques se distinguent d'ouest en est :

- la bordure cévenole calcaire s'étalant jusqu'à Saint-Ambroix est interrompue par un faisceau de failles délimitant le fossé d'effondrement d'Alès, dénommé localement plaine de Barjac. Ce fossé est rempli de sédiments principalement marneux. Il s'étend jusqu'à Roehgude,
- à l'est de ce fossé se trouve le massif karstique de calcaires Urgonien des gorges jusqu'à hauteur de Saint-André-de-Roquepertuis,
- enfin on trouve les formations calcaréo-gréseuses et marneuses des coteaux gardois, recouvertes en aval par les alluvions du Rhône.

Les altitudes sur le site s'échelonnent de 285 m (plateau des gorges) à 37 m (confluence avec le Rhône).

#### **Climat et hydrologie**

Le climat est de type méditerranéen, marqué par une sécheresse estivale plus ou moins accentuée et une concentration des pluies au printemps et surtout en automne. L'intensité des averses et la très grande irrégularité des précipitations d'une année à l'autre sont un trait propre à la région. Le climat de la région cévenole est également caractérisé par des pluviométries extrêmes qui, associées à la nature des sols, cause la puissance des crues cévenoles avec une montée très rapide et très conséquente des eaux.

Avec un régime des pluies qui se répercute sur l'hydrologie et un temps de réponse court, la Cèze présente un régime hydrologique de type pluvial méditerranéen, marqué par une très forte amplitude des débits mensuels entre les périodes pluvieuses et sèches.

Les débits d'étiages sont très faibles en général sur le bassin versant, étant donné qu'il y a très peu de réalimentation de la rivière par les nappes. Associés aux pertes liées aux caractéristiques géologiques locales (karts), ces faibles débits conduisent à des ruptures d'écoulement en période estivale (Cèze à Tharaux) et à des réalimentations au niveau de nombreuses résurgences dans les gorges.

#### **Hydrographie**

Le bassin versant de la Cèze s'étend sur 1360 km<sup>2</sup>. Le site concerne uniquement la partie aval du bassin versant. Les principaux affluents sur ce secteur sont l'Auzonnet, la Claysse, le Malaygue, l'Aiguillon, la Vionne et la Tave.

#### **Pédologie**

On rencontre 3 principaux types de sols :

- Rendzine : sols peu évolués du plateau (Chênaie verte)
- Brunisols : sols plus évolués et plus profonds du plateau (chênaie pubescente)
- Sols colluviaux : sols bruns profonds riches en limons et très fertiles de la plaine alluviale



## B.2. Les milieux alluviaux

### B.2.1. Les habitats d'intérêt communautaire

#### Le cours actif de la rivière et ses bancs de graviers



Ce milieu correspond au lit mineur du cours d'eau, c'est-à-dire la zone occupée par le cours d'eau à plein bord. La diversité physique de la rivière (hauteur et vitesse d'eau, type de fonds) permet de créer une mosaïque de milieux abritant des cortèges d'espèces spécifiques.

Cette diversité est assurée par le fonctionnement hydrodynamique de la rivière : les crues permettent de mobiliser les sédiments et de modifier la physionomie du lit actif qui se déplace au sein d'un espace de mobilité. Ce fonctionnement physique dynamique est le moteur de la diversité biologique.

<i>Habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Code N2000</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat de conservation</i>
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250	105	Très hétérogène : de très bon à mauvais
Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i>	3260		
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	3280		

#### Les forêts alluviales ou ripisylves

Il s'agit des formations boisées qui bordent le cours d'eau. Elles sont présentes sous différentes formes depuis les stades pionniers jusqu'au stade de forêts matures.

Tout comme le lit actif, ce milieu doit être fréquemment remanié par les crues pour conserver sa fonctionnalité et sa diversité. L'incision du lit et l'enfoncement de la nappe modifient la composition des forêts alluviales qui évoluent vers des forêts de bois durs et présentent de plus en plus de groupements d'espèces invasives.



<i>Habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Code N2000</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat de conservation</i>
*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0	87	Très hétérogène : de très bon à mauvais
Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	519	

\* habitat prioritaire

## B.2.2. Les espèces d'intérêt communautaire

<i>Espèces d'intérêts communautaires</i>	<i>Code</i>
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	1103
Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )	1126
Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )	1131
Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )	1138
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1092
Cordulie splendide ( <i>Macromia splendens</i> )	1036
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041
Gomphe de Graslin ( <i>Gomphus graslinii</i> )	1046
Loutre ( <i>Lutra lutra</i> )	1338
Castor ( <i>Castor fiber</i> )	1337

N.B : une tortue aquatique, l'emyde lépreuse, a été découverte sur la Cèze en 2008. L'étude spécifique n'ayant pas permis de retrouver d'individus, cette espèce ne sera pas retenue.

## B.2.3. Etat de conservation et menaces

L'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est corrélé au degré de perturbation des composantes physiques du réseau hydrographique. Le potentiel biologique remarquable de la Cèze est actuellement gravement menacé par la destruction progressive du fonctionnement de l'hydrosystème. L'état de conservation est très hétérogène mais bien qu'une partie importante du linéaire soit dégradée certains noyaux d'habitats apparaissent en très bon état de conservation.

### Une qualité hydromorphologique dégradée

Le problème morphologique observé est l'incision du lit provoqué par un déficit de sédiment lié aux extractions passés et au grignotage de l'espace de mobilité du cours d'eau. Ce déficit de sédiment a conduit à un abaissement généralisé du lit de l'ordre de 1 m sur la moyenne vallée (extractions estimées à 1 500 000 m<sup>3</sup> ce qui représente de l'ordre de 300 ans d'apports naturels). Ces évolutions sont importantes et préoccupantes en terme de perte de fonctionnalité et de qualité de l'écosystème.

### Une qualité d'eau non optimale

La Cèze rencontre des problèmes récurrents de qualité d'eau liés aux pollutions domestiques et agricoles. Compte tenu des performances insuffisantes de l'assainissement et de la faiblesse des débits, la situation n'est pas aussi critique que celle qu'on pourrait attendre.

### Une quantité d'eau estivale limitée

Les faibles débits d'étiage peuvent engendrer des ruptures d'écoulement. Ces faibles débits amplifient la dégradation de la qualité des eaux et leur réchauffement.

Les menaces pour les habitats et espèces liées aux milieux alluviaux sont :

- Les modifications hydromorphologiques : incision du lit, chenalisation du cours d'eau, aménagement de berges, remblais, déconnexion des bras morts...
- La dégradation de la qualité des eaux,
- Les modifications du régime hydrologique et la déconnexion de la nappe,
- Le développement des espèces invasives.

## B.3. Les milieux terrestres

### B.3.1. Les habitats d'intérêt communautaire

#### Les forêts, matorrals et pelouses

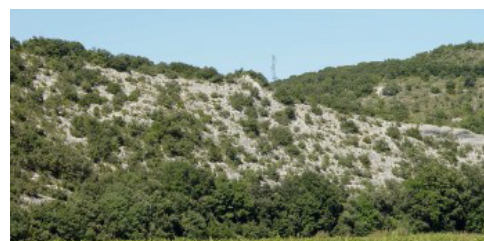


Localisées principalement au niveau des gorges, les formations à chênes verts sont dominantes sur le site. Elles s'enrichissent par endroits en chêne pubescent. Différents stades dynamiques s'observent depuis les matorrals (formation buissonnante) plus ou moins denses composés de divers arbustes, dont le genévrier, jusqu'aux pelouses.

<i>Habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Code N2000</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat de conservation</i>
Forêts de chênes verts	9340	1142	Bon à moyen
Matorrals arborescent à <i>Juniperus spp</i>	5210	1	Bon
<b>*Pelouses ouest méditerranéennes à <i>Brachypodium retusum</i></b>	6220	8	Non défini

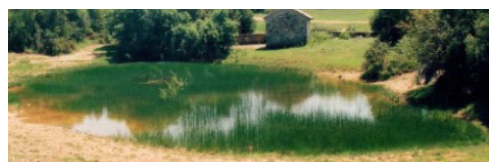
#### Les milieux rupestres, pentes rocheuses et grottes

Il s'agit de la végétation présente dans les fentes des falaises et sur les pentes rocheuses des gorges ainsi que des grottes.



<i>Habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Code N2000</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat de conservation</i>
Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	5110	3	Moyen
Eboulis thermophiles méditerranéen	8130	<1	Non défini
Végétation chasmophytique des falaises calcaires	8210	74	Non défini
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Nb > 100	Non défini

#### Les mares



Les mares temporaires sont présentes sur le plateau de Méjannes (dénommées localement lac). Suite à ajustement du périmètre, les mares incluses dans le site sont celles de Carquignau, Cournirau et Pernille.

<i>Habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Code N2000</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat de conservation</i>
Eaux oligo-mésotrophes calcaires	3140	<1	Bon
<b>*Mares temporaires méditerranéennes</b>	3170	<1	Bon

### B.3.2. Les espèces d'intérêt communautaire

Sur les 29 espèces de chauve souris présentes en Languedoc-Roussillon, 23 espèces ont été inventoriées dans les gorges de la Cèze dont 10 espèces sont d'intérêt communautaire.

<i>Espèces d'intérêts communautaires</i>	<i>Code</i>
Petit rhinolophe	1303
Grand rhinolophe	1304
Rhinolophe euryale	1305
Petit murin	1307
Barbastelle	1308
Minioptère de Schreibers	1310
Murin de Capaccini	1316
Murin à oreilles échancrées	1321
Murin de Bechstein	1323
Grand murin	1324

### B.3.3. Etat de conservation et menaces

L'état de conservation des habitats terrestres est globalement bon excepté pour certaines formations forestières du plateau de Méjannes dont certaines unités apparaissent dans un état de conservation moyen du fait de la gestion sylvicole.

Les principales menaces pour les habitats sont :

- le risque d'incendie et une exploitation forestière défavorable à la biodiversité des formations forestières,
- la fermeture des milieux pour les matorrals et prairies,
- la surfréquentation pour les grottes,
- les modifications du fonctionnement hydrologique des mares et la colonisation par les ligneux.

Concernant les espèces de chauve-souris, les menaces sont :

- le dérangement des colonies ou la disparition des gîtes de reproduction ou d'hibernation,
- les modifications des paysages consécutives à l'intensification des pratiques agricoles (arasement des haies, disparition des vergers...)
- la disparition des zones humides et forêts alluviales,
- la fermeture des milieux par embroussaillement,
- la conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures,
- la conversion des forêts semi-naturelles en plantations monospécifique.

## B.4. Hiérarchisation des enjeux écologiques

La méthode utilisée est celle proposée par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (C.S.R.P.N). Elle vise à répondre à un besoin évident de hiérarchisation des enjeux, dans le but de pouvoir prioriser les actions de conservation à mener sur les sites.

Cette méthode consiste à croiser une note régionale attribuée à l'enjeu à dire d'expert (note région) avec la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région (note % région).

Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
Note finale	Somme des points « note régionale » + « représentativité »

### Habitats d'intérêts communautaires

Code Natura 2000	Habitats naturels	Surface sur site (ha)	Surface référence région	Note % région	Note région	Enjeux
3170	Mares temporaires méditerranéennes	0,5	1	5	7	12
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	520	400	5	6	11
3250, 3260, 3280	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum et autres	220	500	5	4	9
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	85	50	4	5	9
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	100 grottes	500 grottes	4	5	9
9340	Forêts de chênes verts	1972	10000	4	4	8
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	51	1000	3	4	7
6220	Pelouses ouest méditerranéennes à Brachypodium retusum	24,5	50000	1	5	6
8130	Eboulis thermophiles méditerranéen	0,3	?	1	5	6
8210	Végétation chasmophytique des falaises calcaires	78,9	5000	1	4	5
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,1	50	1	4	5
5110	Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	3,2	500	1	3	4

*N.B : les surfaces correspondent ici à la zone d'étude.*

*Pour les habitats « Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba » et « Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior » la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région à été diminué étant donné l'état de conservation très hétérogène.*

### Espèces d'intérêts communautaires

Nom	Note région
Alose feinte	7
Barbeau méridional	7
Toxostome	6
Ecrevisse à pattes blanches	6
Cordulie splendide	6
Murin de Capaccini	6
Cordulie à corps fin	5
Gomphe de graslin	5
Petit murin	5
Minioptère de Schreibers	5
Blageon	4
Chabot	4
Castor d'europe	4
Barbastelle	4
Petit rhinophe	4
Grand rhinophe	4
Rhinophe euryale	4
Murin de Bechstein	4
Lamproie de planer	3
Loutre	3
Murin à oreilles échancrées	3
Grand murin	2

*N.B : les nombres d'individus sur le site étant mal connus tout comme les chiffres de référence à l'échelle de la région, on ne prendra en compte ici que la note régionale.*

## C. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

### C.1. Données administratives et réglementaires

26 communes regroupées au sein de 5 communautés de communes font partie du site. Elles comptent au total un peu plus de 40000 habitants avec une augmentation de la population de l'ordre de 20% entre 1975 et 2006. D'après les projections démographiques, la population augmenterait de plus d' 1 % par an en moyenne d'ici 2030.

Seule une faible partie du territoire des communes est inclus dans le site sauf au niveau des gorges (Méjannes-Le-Clap, Saint-Privat-de-Champclos et Montclus).

Un riche patrimoine à la fois naturel, paysager et humain est présent sur ce territoire, comme l'atteste le nombre important de zonages avec des statuts de protection ou de reconnaissance divers.

En dehors de Natura 2000, une réglementation spécifique à la gestion des milieux aquatiques s'applique déjà sur le site :

- Le SDAGE Rhône Méditerranée (2010) vise à atteindre le bon état des milieux aquatiques, objectif fixé par la directive cadre sur l'eau de 2000,
- La Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la partie amont du bassin de la Cèze a pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau sur un secteur en déséquilibre quantitatif,
- Les plans de prévention du risque inondations visent à sécuriser les populations et biens soumis à ce type de risque.

Plusieurs programmes complémentaires de gestion des milieux sont en cours d'élaboration ou de réalisation :

- Le contrat de rivière Cèze,
- Le plan de gestion de l'Espace naturel sensible Départemental « Gorges de la Cèze »,
- L'aménagement forestier de la forêt départementale de Méjannes-le-Clap.

### C.2 Données sur les activités humaines

#### C.2.1. Urbanisme



A l'échelle du bassin versant de la Cèze, 70% des communes disposent d'un système d'assainissement collectif (réseau + station d'épuration). Les équipements sont en partie à renouveler :

- ⇒ plus d'un quart des stations ont 25 ans et plus,
- ⇒ un tiers des stations ont des performances insuffisantes,
- ⇒ des dysfonctionnements de réseaux sont constatés.

Dans le cadre du contrat de rivière, d'importants investissements sont planifiés pour améliorer le système d'assainissement collectif.

La mise en place des SPANC est bien avancée. Elle est assurée par le Pays des Cévennes (C.C. Cèze-Cevennes), Valcèzard et le SABRE.

### C.2.2. Agriculture



- ⇒ 362 exploitations recensées à l'échelle des 26 communes du site (2000)
- ⇒ 3200 ha valorisés par des activités agricoles à l'échelle de la zone d'étude (8124 ha):
  - vigne : 1900 ha
  - céréales et grandes cultures : 800 ha
  - milieux pastoraux : 340 ha
  - arboriculture : 120 ha
  - maraîchage : 5 ha

L'activité agricole fait partie intégrante de l'économie locale mais le type de cultures, la dynamique et le poids économique sont variables selon les secteurs :

- le secteur en amont des gorges est marqué par un caractère de polycultures fort avec les surfaces en céréales comme activité principale et plusieurs réseaux d'irrigation. Les terres en bords de Cèze ont des capacités agronomiques recherchées par les agriculteurs,
- le secteur des gorges présente une faible surface agricole pastorale et l'activité est en déprise,
- Le secteur amont de Bagnols est d'abord viticole. Des unités de culture céréalières ou arboricoles sont présentes en bord de Cèze avec des prélèvements d'eau ponctuels. La crise viticole marque ce paysager avec des arrachages des parcelles en bord de Cèze,
- Le secteur aval de Bagnols est presque aujourd'hui exclusivement viticole. Les parcelles en bord de Cèze ne sont pas classées en AOC

### C.2.3. Activité sylvicole

- ⇒ Surface boisée de 3911 ha à l'échelle de la zone d'étude (8124 ha)
  - taillis : 3267 ha
  - garrigue : 402 ha
  - futaie feuillue : 115 ha
  - peupleraies : 69 ha
  - mélange feuillus-résineux : 58 ha
- ⇒ Forêt privée : 1596 ha
- ⇒ Forêt publique : 2315 ha



Les peuplements sont très majoritairement constitués d'essences caducifoliées que l'on peut dissocier en 2 grands types : les chênaies méditerranéennes du plateau des gorges et les forêts alluviales constituées d'essences variées avec localement des plantations (peupleraies et agroforesterie).

La structure foncière et la gestion sont hétérogènes :

- la majeure partie des peuplements des gorges appartenant au Conseil Général et aux communes (Tharoux, St-Privat-de-Champclos, Montclus) est gérée par l'ONF. La

production de bois correspond à des prélèvements par coupes de taillis dont le débouché est le bois de chauffage.

- les forêts appartenant aux propriétaires forestiers privés sont majoritairement des forêts dites alluviales. La structure foncière y est très morcelée (70% des propriétaires possèdent moins de 1 ha) nécessitant le regroupement des propriétaires pour réaliser les investissements et la gestion collective des parcelles. Certains ont réalisés des plantations de peupliers, noyers ou autres feuillus précieux en association un non avec d'autres productions agricoles (sylvopastoralisme, agroforesterie). L'objectif de ces plantations est de valoriser des terrains à bonne potentialité forestière, à même de produire du bois d'œuvre. Le syndicat A.B. Cèze intervient sur l'entretien des boisements de berges dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

#### C.2.4. Tourisme



- ⇒ Capacité d'accueil du bassin de la Cèze :  
40 000 personnes, 78 campings  
(pour 80 000 habitants permanents)
- ⇒ Capacité d'accueil des 26 communes du site :  
25 000 personnes, 43 campings  
(pour 40 000 habitants permanents)
- ⇒ Capacité d'accueil sur le site :  
De l'ordre de 10 000 personnes, 28 campings

Hormis les campings qui se trouvent en majorité en bord de Cèze, les structures d'hébergement du type hébergements collectifs, résidences secondaires, gîtes, et hôtels sont situées hors du site. Le secteur des gorges abrite les plus grosses structures d'hébergement, notamment un pôle naturiste de renommée européenne.

La commune où l'afflux de population saisonnière est le plus important est Méjannes-le-Clap avec une population estimée 10 fois supérieure durant les 2 mois d'été (de 500 à 5000), viennent ensuite St Privat de Champclos, La Roque/Cèze, Saint-Ambroix, Goudargues et Cornillon.

L'activité touristique est basée principalement sur le tourisme vert s'appuyant sur un environnement préservé et valorisant les ressources naturelles, les paysages, les patrimoines et la culture locale. L'activité est saisonnière avec un pic de fréquentation entre le 15 juillet et le 15 août (ouverture d'avril à octobre).

#### C.2.5. Activités de pleine nature

- ⇒ 31 sociétés communales de chasse, 19 sociétés privées
- ⇒ 2 AAPPMA
- ⇒ 55 km de sentiers de randonnées
- ⇒ De nombreux sites de baignades
- ⇒ 2 loueurs de canoë et 1 club
- ⇒ Une centaine de grottes et cavités
- ⇒ Un site d'escalade (via ferrata)





### **Activité cynégétique**

La chasse est orientée principalement vers le grand gibier (sanglier, chevreuil). La fermeture du milieu a été favorable aux populations de grand gibier et aux espèces migratrices forestières (bécasse, pigeon ramier, grive) contrairement à celles de petit gibier sédentaire (lièvre, lapin, perdreaux, faisan) et à la caille.

### **Pêche**

Sur le site, la pression de pêche reste modeste. Elle est surtout orientée vers les carnassiers (brochet et perche), la carpe et les poissons blancs.

### **Randonnées**

Les sentiers permettent de découvrir le patrimoine naturel et culturel (bâti, préhistorique...). Les sentiers se trouvent ponctuellement en bord de Cèze mais aucun sentier ne longe la Cèze sur un linéaire conséquent.

### **Activités aquatiques**

Aucun site de baignade n'est surveillé. Le site le plus fréquenté est celui de la plage du Sautadet où le pic de fréquentation atteint 1500 à 2000 personnes par jour.

Hormis sur ce site, la fréquentation est relativement limitée sur les autres sites (quelques dizaines de personnes par jour). Des profils de baignade sont en cours d'élaboration.

Sur le site, l'ensemble de la Cèze est navigable en canoë. Néanmoins les faibles débits d'étiage rendent la pratique délicate sur la partie amont des gorges.

Les différents parcours des loueurs vont de Saint-Ambroix à Cazernau. La période d'activité s'étend de Pâques à fin octobre. Le pic de fréquentation correspond à la période juillet/août avec au maximum 280 bateaux loués à la journée.

### **Spéléologie et escalade**

La spéléologie dans les gorges est pratiquée de manière individuelle, associative (club) ou comme un loisir de pleine nature encadré par des professionnels. La fréquentation est en augmentation notamment pour les activités de découverte encadrées par des professionnels.

La fréquentation touristique des entrées de réseau (sans équipement) peut être importante et peut engendrer des dégradations via les feux.

La via ferrata est surtout utilisée par les professionnels.

## **C.2.6. Projets**

Plusieurs projets orientés principalement vers le développement des activités liées au tourisme vert (activités sportives, découverte de la nature...) ont été recensés sur le site :

- Centre multi loisirs sur Valcezard,
- Maison de la nature et de la spéléologie à Méjannes-le-Clap,
- Aménagement de l'aven de la Salamandre à St-Privat-de-Champclos,
- Parc de loisirs à Montclus,
- Sentiers découvertes à Bagnols/Cèze,
- Extension de l'aménagement touristique aux cascades du Sautadet,

- Aménagement de plage à Rohegude,
- Renaturation de la confluence Tave/Cèze et ouverture au public,
- Pastoralisme à Saint-Gervais,
- Agroforesterie à Saint-Victor-de-Malcap.

### **C.3. Enjeux socio-économiques**

Les enjeux socio-économiques identifiés lors des rencontres avec les usagers du site et lors des groupes de travail sont les suivants :

- **Conserver la richesse du patrimoine naturel**
- **Maintenir l'attractivité du territoire et la qualité de vie**
- **Maintenir la qualité du paysage, limiter la fermeture du milieu**
- **Maintenir des activités agricoles**
- **Maintenir des activités sylvicoles**
- **Développer un tourisme vert respectueux de l'environnement**
- **Préserver la qualité et la quantité des eaux (usages humains)**
- **Prévenir et limiter les inondations et les incendies**
- **Conserver les activités de chasse et pêche**
- **Encadrer la fréquentation des milieux par les loisirs motorisés**

On peut distinguer 4 secteurs géographiques en terme d'importance et d'évolution des activités économiques :

- La moyenne vallée orientée principalement vers les activités agricoles (polyculture) qui restent stables et vers les activités touristiques en développement,
- Les gorges orientées presque exclusivement vers le tourisme et dans une moindre mesure vers les activités sylvicoles qui régressent,
- L'amont de Bagnols/Cèze où l'on passe aujourd'hui d'une activité viticole majoritaire à une économie liée au tourisme;
- L'aval de Bagnols/Cèze où les activités principales sont l'industrie et l'agriculture (viticulture). Le tourisme y est en voie de développement.

D'une manière général, nous sommes à l'heure actuelle face à un territoire à croissance démographique soutenue qui tend d'une part à développer des activités en lien avec la richesse de ses milieux naturels et d'autres part à mettre en place des actions visant à la préservation et la valorisation des milieux.

Le développement du territoire reposera sur la mise en cohérence des différentes actions et la recherche de solutions diversifiées pour les espaces ruraux.

## D. PROPOSITION D'OBJECTIFS

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, donne la définition suivante :

*“Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales”*

Etant donné les enjeux écologiques identifiés, 8 objectifs sont proposés.

### **5 objectifs pour favoriser la biodiversité :**

- Favoriser la dynamique fluviale dans l'esprit d'un espace de mobilité acceptable du cours d'eau,
- Contribuer à gérer la quantité et la qualité de la ressource en eau pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux,
- Maintenir et améliorer l'état de conservation des forêts alluviales,
- Préserver les habitats ponctuels (mares, grottes, falaises...),
- Favoriser les activités agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité du site,

### **3 objectifs transversaux :**

- Mettre en valeur le site et favoriser la réappropriation sociale par des pratiques respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels,
- Améliorer les connaissances et évaluer les résultats,
- Rechercher une cohérence d'intervention